



# A PLUS RENDEMENT **2016**

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ  
PLACEMENT PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

DURÉE DE BLOCAGE DE 6 ANS MINIMUM POUVANT ALLER JUSQU'À 8 ANS MAXIMUM  
SUR DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION (SOIT JUSQU'AU 31/12/2024 AU PLUS TARD)

## A PLUS RENDEMENT 2016

# R



A PLUS RENDEMENT 2016 vise principalement à accompagner les PME françaises en phase de développement ou en phase de transmission.

Le fonds s'attachera à répondre à trois grands types de besoins rencontrés par les PME :

- Des opérations de croissance externes proposées par des entreprises générant un cash-flow positif
- Le financement de sociétés de croissance arrivées à un stade de rentabilité à travers leur besoin en termes de BFR, R&D, ou autre
- La transmission à la famille, les managers existants et/ou des repreneurs expérimentés

L'objectif est de participer, aux côtés des entrepreneurs ou des repreneurs, au financement des opérations et/ou de renforcer les fonds propres de sociétés ayant validé leur modèle économique après une première phase de croissance.

Les PME ciblées sont donc des entreprises considérées par la société de gestion comme arrivées à un stade de maturité avancé qui bénéficient d'une solidité financière avérée, ou atteint l'équilibre de leurs comptes d'exploitation et à un stade de développement suffisamment avancé pour valider leur business model.

A PLUS RENDEMENT 2016 propose une gestion originale puisqu'il pourra être investi jusqu'à 60% en titres obligataires.

Au moins 40% de l'actif sera investi en titres de PME éligibles reçus en contrepartie de souscriptions au capital ou de titres reçus en contrepartie d'obligations converties.

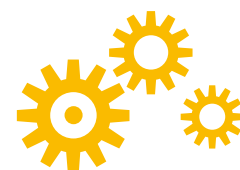
Le Fonds sera investi à 100% dans les PME éligibles et permet ainsi une réduction d'ISF au taux maximum de 50% de l'investissement ou une réduction d'IR au taux maximum de 18% de l'investissement<sup>(1)</sup>.

**Nous attirons votre attention sur le fait que le Fonds présente un risque de perte en capital et un risque de liquidité, lié à l'investissement en sociétés non cotées. Par ailleurs, les sommes versées sont bloquées pendant toute la durée de vie du fonds, soit jusqu'au 31 décembre 2022 ou 31 décembre 2024, sur décision de la Société de Gestion, sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque de ce Fonds décrits à la rubrique « profil de risque » de son règlement.**

(1) Cf. partie Fiscalité

### SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES PME FRANÇAISES

Dans un contexte où les sources de financement pour les PME se tarissent, A Plus Rendement 2016 proposera aux dirigeants de PME des solutions de financement en vue de développer leur société.



#### → Opérations de croissance organique

- Projets structurants pour l'entreprise en termes de taille ou de rentabilité.
- Financement du développement commercial en France ou à l'export (recrutement de personnel, création/agrandissement d'une implantation), développement du réseau de distribution, des capacités de production, ou tout autre projet créateur de valeur pour l'entreprise (R&D).

#### → Opérations de capital-transmission

Reprise d'entreprise par les managers ou des repreneurs expérimentés. Chiffre d'affaires compris entre 2 et 50 M€ pour des opérations plus dynamiques. Capacité d'intervention dans des types de financement variés : minoritaires, en syndication, etc.

#### → Opérations de croissance externe

- Acquisition d'une société identifiée par le management.
- Business plan établissant des synergies validant la rentabilité de l'entité post-acquisition.
- Coût du financement obligataire adapté aux circonstances particulières de chaque opération.



## FOCUS SUR LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE EN FRANCE

Nous attirons votre attention sur le fait que le Fonds présente un risque de perte en capital et un risque de liquidité, lié à l'investissement en sociétés non cotées. Par ailleurs, les sommes versées sont bloquées pendant toute la durée de vie du fonds, soit jusqu'au 31 décembre 2022 ou 31 décembre 2024, sur décision de la Société de Gestion, sauf cas de débloquages anticipés prévus dans le règlement. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque de ce Fonds décrits à la rubrique « profil de risque » de son règlement.

### Dynamique de la cession d'entreprise en France

4 SCHÉMAS PRINCIPAUX :

- Cédant en âge de réaliser tout ou partie de son patrimoine (effet Papy Boom)
- Serial Entrepreneur
- Spin-off de grands groupes
- Sortie de fonds historiques

La dynamique de cessions d'entreprises ne se dément pas en France. Majoritairement composées de PME familiales, ces opérations proviennent également de grands groupes qui souhaitent céder certaines de leurs filiales. Ainsi, c'est plusieurs milliers d'entreprises qui « changent de mains » chaque année.

Cette dynamique est renforcée avec la génération des entrepreneurs issus du baby-boom qui arrivent en âge de transmettre leur entreprise. Dans les 4 régions couvertes par le FIP A Plus Rendement 2016 (Ile-de-France (départements de Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise), Bourgogne (départements de l'Yonne, la Côte-d'Or, la Nièvre et la Saône-et-Loire), Rhône-Alpes (départements de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Métropole de Lyon, la Savoie et la Haute-Savoie) et Provence-Alpes-Côte-D'azur (départements des Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse)) le potentiel est parmi les plus importants en termes de nombre de dirigeants-actionnaires en âge de transmettre<sup>[2]</sup>.

### Les situations dans lesquelles le fonds sera amené à intervenir pourront être variées et comprendront notamment :

- **Les O.B.O. « Owner Buy-Out »** : cas dans lequel un ou plusieurs fondateurs souhaitent réaliser une partie de leur patrimoine en faisant entrer un financier tout en restant présent au capital. L'opération d'OBO est souvent la première étape vers une transmission totale de l'entreprise.
- **Les M.B.I. « Management Buy-In »** : cas dans lequel un manager extérieur à l'entreprise se positionne pour racheter l'entreprise aux côtés d'un financier.
- **Les M.B.O. « Management Buy-Out »** : cas dans lequel les cadres participent à l'opération de reprise aux côtés d'un investisseur financier.
- **Les B.I.M.B.O. « Buy-In Management Buy-Out »** : cas dans lequel les cadres participent à l'opération de reprise aux côtés d'un manager tiers et d'un investisseur financier.

<sup>[2]</sup>Source AFIC/EY étude 2014.

## LES PME CIBLÉES PAR A PLUS RENDEMENT 2016 SONT CARACTÉRISÉES PAR :

- Un chiffre d'affaires compris entre 2 et 50M€,
- Une capacité bénéficiaire avérée ou en passe de l'être,
- Une activité pérenne

Le Fonds ne comportera pas de biais sectoriels et pourra cibler toute entreprise en phase de transmission et/ou de développement.

Cependant, le Fonds n'investira pas dans des sociétés dont les actifs sont constitués de façon prépondérante de métaux précieux, d'œuvres d'art, d'objets de collection, d'antiquités, de chevaux de course ou de concours ou, sauf si l'objet même de son activité consiste en leur consommation ou en leur vente au détail, de vins ou d'alcools.

## FOCUS SUR LE MÉCANISME DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN TITRES OBLIGATAIRES

A Plus Rendement 2016 interviendra dans les dossiers, à hauteur de 60% maximum, en titres obligataires donnant potentiellement accès au capital de sociétés (Obligations Convertibles (OC) ou Obligations à Bon de Souscription en Actions (OBSA)).

Les contrats d'émission d'obligation qui seront souscrits par le FIP auront pour objectif, deux volets de rémunération<sup>[3]</sup> :

- des intérêts annuels, ainsi que
- des intérêts capitalisés, versés à l'échéance

Par ailleurs, au moins 40% de l'actif d'A Plus Rendement 2016 sera investi en titres reçus en contrepartie de souscriptions au capital ou de titres reçus en contrepartie d'obligations converties.

Nous attirons votre attention sur le fait que le Fonds présente un risque de perte en capital et un risque de liquidité, lié à l'investissement en sociétés non cotées. Par ailleurs, les sommes versées sont bloquées pendant toute la durée de vie du fonds, soit jusqu'au 31 décembre 2022 ou 31 décembre 2024, sur décision de la Société de Gestion, sauf cas de débloquages anticipés prévus dans le règlement. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque de ce Fonds décrits à la rubrique « profil de risque » de son règlement. En outre, comme pour toute émission d'obligation, le paiement des coupons, du principal et autres rémunérations associées ne sont pas garantis et sont liés à la bonne santé financière des sociétés sélectionnées.



### L'expertise d'une équipe de gérants dédiés

La Société de Gestion A Plus Finance gère plus de 180 M€ dans des fonds de stratégies obligataires destinés aux PME. Cette taille critique permet à l'équipe de gestion dédiée de disposer d'une solide expérience de ce type d'opérations.

Depuis 2013, l'équipe de gestion a réalisé vingt opérations de développement ou de transmission d'entreprise dans tous les secteurs de l'économie. Le détail de ces opérations est disponible sur notre site internet<sup>(4)</sup> : [www.aplusfinance.com](http://www.aplusfinance.com)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

### Taux d'investissement et Régions d'investissement

Le FIP A Plus Rendement 2016 sera investi à 100% en sociétés éligibles au dispositif de la loi TEPA.

Les régions où le FIP fera ses investissements sont les suivantes :

Ile-de-France (départements de Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise), Bourgogne (départements de l'Yonne, la Côte-d'Or, la Nièvre et la Saône-et-Loire), Rhône-Alpes (départements de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Métropole de Lyon, la Savoie et la Haute-Savoie) et Provence-Alpes-Côte-D'azur (départements des Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse).

(3) Cet investissement n'est pas un investissement à capital garanti et présente des risques, notamment un risque de perte en capital et de défaut des émetteurs. En outre, comme pour toute émission obligataire, le paiement des coupons et autres rémunérations associées ne sont pas garantis et sont liés à la bonne santé financière des sociétés sélectionnées

(4) Ces éléments sont présentés à titre illustratif et n'ont pas de valeur contractuelle. Les données passées ne sauraient préjuger des performances futures de la société de gestion et ne sont pas garantes des résultats à venir.

### FONDS ELIGIBLE A LA REDUCTION ISF OU A LA REDUCTION IR

**Cet investissement, impliquant un risque de perte en capital et une durée de blocage de 6 ans minimum, pouvant aller jusqu'à 8 ans maximum sur décision de la société de gestion (soit jusqu'au 31/12/2024 au plus tard) vous permet de bénéficier des avantages fiscaux suivants, sur option :**

#### SOIT L'INTÉGRALITÉ DE VOTRE VERSEMENT CONSTITUE UNE SOUSCRIPTION EN VUE D'UNE RÉDUCTION ISF ET VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER :

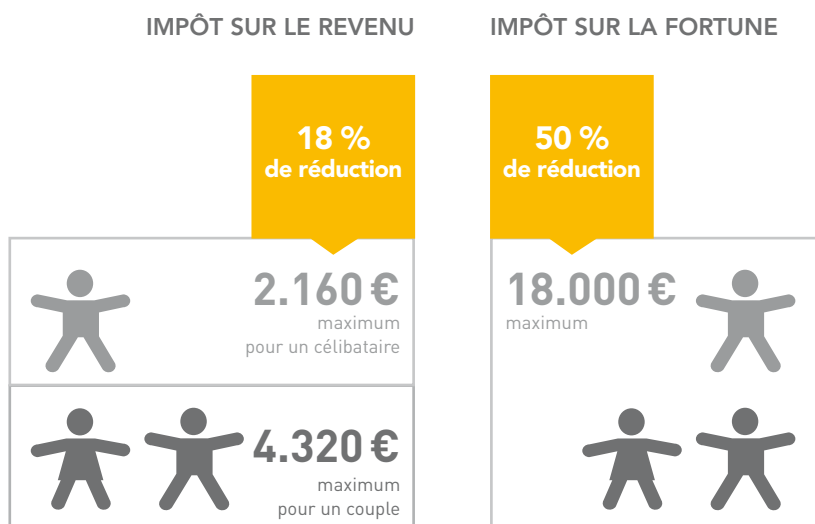
- d'une réduction d'ISF, plafonnée à 18 000 euros, correspondant à 50% de votre versement net (hors droits d'entrée), pondérée par le pourcentage du fonds investi dans les sociétés éligibles (100%), soit 50% de réduction ISF ;
- à l'échéance, d'une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux).

#### SOIT L'INTÉGRALITÉ DE VOTRE VERSEMENT CONSTITUE UNE SOUSCRIPTION EN VUE D'UNE RÉDUCTION IR ET VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER :

- d'une réduction d'impôt de 18 % d'un montant maximum d'investissement (hors droits d'entrée) de 12 000 euros pour un célibataire, ou 24 000 euros pour un couple
- à l'échéance, d'une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux)

Il appartient à l'investisseur, le cas échéant avec l'appui de son conseiller financier, de tenir compte du calendrier lui permettant de bénéficier d'une réduction d'IR ou d'ISF, en fonction de sa situation personnelle.

OU



## A PLUS FINANCE

- **Fondée en 1998**, A Plus Finance est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers depuis le 20/11/1998 sous le numéro : GP98-51
- La société est aujourd'hui encore **détenue à 100% par son management**
- A Plus Finance a plus de **17 ans d'expérience** dans l'investissement auprès d'entreprises de croissance
- Les fonds gérés proviennent d'une **base d'investisseurs diversifiée** (particuliers, assurances, mutuelles, conseillers en gestion de patrimoine indépendants, banques, ...)
- **230 investissements réalisés** depuis 1998, un **encours sous gestion ou conseillé proche de 600 M€**
- Elle réunit une équipe expérimentée de **25 professionnels** de l'investissement spécialisés dans l'une des 5 activités développées :

<b>FINANCEMENT &amp; TRANSMISSION LBO</b> <b>200 M€</b> 25 investissements réalisés	<b>CROISSANCE &amp; TECHNOLOGIE</b> <b>210 M€</b> 85 investissements réalisés	<b>MULTIGESTION</b> <b>60 M€</b> 5 fonds de fonds	<b>IMMOBILIER</b> <b>100 M€</b> 4 résidences financées	<b>CINEMA</b> <b>30 M€</b> 6 SOFICA financées
---	---	---	--	---

→ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

### EQUIPE DE GESTION



**Niels Court-Payen**  
Président  
Directeur Général



**Alexandre Villet**  
Directeur de Participations



**Jean-Christophe Sampson**  
Directeur de Participations



**Tuan Tran**  
Directeur de Participations



**Romain Bled**  
Directeur de Participations



**Mia Lauranti**  
Chargé d'investissements

→ La composition de l'équipe de gestion peut évoluer à tout moment.

### UNE GESTION RECONNUE PAR LES PROFESSIONNELS DE LA GESTION DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES



Les références à un classement ou un prix ne préjugent pas des résultats futurs du gestionnaire. La performance n'est pas le seul critère utilisé pour la réalisation de ces palmarès. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le palmarès Gestion de Fortune prime chaque année les Sociétés de Gestion avec lesquels les Conseillers en Gestion de Patrimoine déclarent le plus travailler, et qui sont rémunérés sur la base de rétrocessions par lesdites sociétés. Le prix Capital Investissement récompense le fonds d'investissement détenant le plus de participations parmi les 50 lauréats du Prix Deloitte Technology Fast 50

## A PLUS RENDEMENT 2016

**Forme juridique :** A Plus Rendement 2016 est un Fonds d'Investissement de Proximité

**Dépositaire :** ODDO & Cie

**Gestionnaire :** A Plus Finance est une société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) pour la gestion de Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)

### Caractéristiques

Montant de la part : 100 euros  
Souscription minimum : 1 000 euros  
Souscription ouverte jusqu'au : 31/12/2016  
Droits d'entrée : 5 % maximum  
Frais de gestion : cf. tableau ci-dessous  
Durée de blocage des rachats : 6 à 8 ans sur décision de la Société de Gestion  
Code ISIN : FR0012892420

### FRAIS

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :  
- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement  
- et le montant des souscriptions initiales totales.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0.63%	0.63%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2.96%	1.5%
Frais de constitution	0.14%	N/A
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0.7%	N/A
Frais de gestion indirects	0.03%	N/A
Total	TFAM GD = 4.46%	TFAM D = 2.13%

Lorsque le Fonds sera mis en liquidation, les frais récurrents de gestion et de fonctionnement seront amplement réduits, puisqu'ils ne couvriront plus que les honoraires du Commissaire aux Comptes, la rémunération du dépositaire et la rémunération du délégataire administratif et comptable.

### RESPECT DES CRITÈRES D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2014	Date maximum d'atteinte du ratio d'actifs éligibles
A Plus Proximité	Décembre 2006	70.99%	31/05/2008
A Plus Proximité 2	Décembre 2007	54.58%	31/05/2010
A Plus Développement	Mai 2008	50.18%	30/04/2011
A Plus Proximité 3	Décembre 2008	72.10%	30/04/2011
A Plus Développement 2	Mai 2009	77.24%	30/06/2011
A Plus Proximité 4	Décembre 2009	66.82%	29/12/2011
A Plus Planet 10	Décembre 2010	65.74%	31/10/2012
A Plus Environnement 10	Juin 2010	100.77%	30/04/2012
A Plus Rendement 10	Décembre 2010	71.83%	31/10/2012
A Plus Mix Capital 11	Juin 2011	102.53%	30/04/2013
A Plus Rendement 11	Décembre 2011	62.55%	31/10/2013
A Plus Transmission 12	Mai 2012	100.44%	30/04/2014
A Plus Rendement 2012	Décembre 2012	73.91%	31/10/2014
A Plus Transmission 2013	Mai 2013	50.01%	31/12/2015
A Plus Rendement 2013	Décembre 2013	11.47%	30/06/2016
A Plus Transmission 2014	Mai 2014	3.32%	30/01/2018

### AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant la durée de vie du fonds : de 6 ans à 8 ans maximum à compter de la fin de la période de souscription, sur décision de la Société de Gestion, soit jusqu'au 31 décembre 2024 au plus tard, sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement. Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique « Profil de risque » du règlement du FIP.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Date d'agrément AMF : 11/09/2015

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 300 000 €  
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 98 051 - RCS 420 400 699 Paris  
8 rue Bellini 75016 Paris - France - Tél. : 33 (0)1 40 08 03 40  
www.aplusfinance.com